LA MANUFACTURE
DIGITALE

# -Livret de Formation-

# FORMATION LSF (LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE)

LA MANUFACTURE DIGITALE

## OBJECTIFS COMMUNICATIONNELS: A1.1

Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un y compris en utilisant l'alphabet manuel et poser à une personne des questions la concernant - par exemple, sur ses relations, ce qui lui appartient, etc...- et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur signe lentement et distinctement et se montre coopératif.

## COMPÉTENCES VISÉES :

### Linguistiques :

Grammaticale : À un contrôle limité de structures syntaxiques et de formes grammaticales simples appartenant à un répertoire mémorisé.
Lexicale : Possède un répertoire élémentaire de mots isolés et d'expressions relatifs à des situations concrètes particulières.

### Sociolinguistiques :

Peut établir un contact social de base en utilisant les formes de politesse les plus élémentaires ; accueil et prise de congé, présentations, et dire " merci", "s'il vous plaît", excusez moi,etc,...

### Pragmatiques :

Peut se débrouiller avec des énoncés très courts, isolés, généralement stéréotypés, avec de nombreuses pauses pour chercher ses mots, pour prononcer les moins familiers et pour remédier à la communication.

### Moyens d'Encadrement :

Formation à l'acquisition d'un niveau de Langue des Signes Française nos formateurs-rices sont sourd-e-s et entendant-e-s signant-e-s bilingues français / LSF dans le cadre de sensibilisations

### Modalités d'Évaluation d'Atteinte des Objectifs de la Formation :

Évaluation formative par le formateur tout au long de la formation et une évaluation sommative

### Modalités de Suivi de l'Exécution du Programme et d'Appréciation du Résultat :

· Feuille d'émargement
· Attestation de fin de formation
· Évaluation de niveau des stagiaires à la fin de la formation
· Questionnaire de satisfaction de la formation

- **Public visé :**
  Adultes et adolescents à partir de 16 ans
- **Pré-requis :**
  Aucun
- **Durée :**
  30 heures - 10 demi-journées de 3h ou 15 séances de 2h
- **Nombre de participants :**
  groupe de 4 à 12 personnes
- **Thèmes :**
  Communication-Visuo-Gestuelle-Signes de la vie quotidienne-Émotions-Base du temps-Couleurs-Volumes 2D/3D-Description (animé / d'une personne)-Vêtements-Signes-Animaux-Moyens de transport-Noms-Chiffres-Aliments-Pronoms-Questions-Famille-Dactylologie-Sensibilisation à la LSF-
- **Moyens Pédagogiques**
  Powerpoint-Cartes -Ardoises velleda + stylos velleda -Vidéos en LSF mettant en scène des locuteurs de la LSF -Documents visuels : image, bandes dessinées
- **Organisation Logistique :**
  Chez le client

# FORMATION LSF (LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE)

LA MANUFACTURE DIGITALE

## OBJECTIFS COMMUNICATIONNELS: A1.2

Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut poser à une personne des questions la concernant -par exemple, sur l'emploi du temps, le temps qu'il fait, l'heure qu'il est, etc. - et peut répondre au même type de questions.Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur signe lentement et distinctement et se montre coopératif.

## COMPÉTENCES VISÉES :

### Linguistiques :

Grammaticale : A un contrôle limité de structures syntaxiques et de formes grammaticales simples appartenant à un répertoire mémorisé.
Lexicale : Possède un répertoire élémentaire de mots isolés et d'expressions relatifs à des situations concrètes particulières.

### Pragmatiques :

Peut se débrouiller avec des énoncés très courts, isolés, généralement stéréotypés, avec de nombreuses pauses pour chercher ses mots, pour prononcer les moins familiers et pour remédier à la communication

### Moyens d'Encadrement :

Formation à l'acquisition d'un niveau de Langue des Signes Française nos formateurs-rices sont sourd-e-s et entendant-e-s signant-e-s bilingues français / LSF dans le cadre de sensibilisations

### Modalités d'Évaluation d'Atteinte des Objectifs de la Formation :

Évaluation formative par le formateur tout au long de la formation et une évaluation sommative

### Modalités de Suivi de l'Exécution du Programme et d'Appréciation du Résultat :

· Feuille d'émargement
· Attestation de fin de formation
· Évaluation de niveau des stagiaires à la fin de la formation
· Questionnaire de satisfaction de la formation

- **Public visé :**
  Adultes et adolescents à partir de 16 ans
- **Pré-requis :**
  Avoir suivi la formation A1.1
- **Durée :**
  30 heures - 10 demi-journées de 3h ou 15 séances de 2h
- **Nombre de participants :**
  groupe de 4 à 12 personnes
- **Thèmes :**

Pré-requis A1.1-Contraires-Base du temps (approfondissement)-Emploi du temps /Calendrier-Chiffres-Horaire-Événements et histoire- Syntaxe visuelle- Météo-Quantités/Mesures-Verbes-Phrases affirmatives/négatives

- **Moyens Pédagogiques**

Powerpoint-Cartes -Ardoises velleda + stylos velleda -Vidéos en LSF mettant en scène des locuteurs de la LSF -Documents visuels : image, bandes dessinées

- **Organisation Logistique :**

Chez le client

# FORMATION LSF (LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE)

LA MANUFACTURE DIGITALE

## OBJECTIFS COMMUNICATIONNELS: A1.3

Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut poser à une personne des questions la concernant -par exemple, sur l'emploi du temps, le temps qu'il fait, l'heure qu'il est, etc. - et peut répondre au même type de questions.Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur signe lentement et distinctement et se montre coopératif.

## COMPÉTENCES VISÉES :

### Linguistiques :

Grammaticale : A un contrôle limité de structures syntaxiques et de formes grammaticales simples appartenant à un répertoire mémorisé.

Lexicale : Possède un répertoire élémentaire de mots isolés et d'expressions relatifs à des situations concrètes particulières.

### Pragmatiques :

Peut se débrouiller avec des énoncés très courts, isolés, généralement stéréotypés, avec de nombreuses pauses pour chercher ses mots, pour prononcer les moins familiers et pour remédier à la communication

### Moyens d'Encadrement :

Formation à l'acquisition d'un niveau de Langue des Signes Française nos formateurs-rices sont sourd-e-s et entendant-e-s signant-e-s bilingues français / LSF dans le cadre de sensibilisations

### Modalités d'Évaluation d'Atteinte des Objectifs de la Formation :

Évaluation formative par le formateur tout au long de la formation et une évaluation sommative

### Modalités de Suivi de l'Exécution du Programme et d'Appréciation du Résultat :

- Feuille d'émargement
- Attestation de fin de formation
- Évaluation de niveau des stagiaires à la fin de la formation
- Questionnaire de satisfaction de la formation

- **Public visé :**
  Adultes et adolescents à partir de 16 ans
- **Pré-requis :**
  Avoir suivi la formation A1.1 et A1.2
- **Durée :**
  30 heures - 10 demi-journées de 3h ou 15 séances de 2h
- **Nombre de participants :**
  groupe de 4 à 12 personnes
- **Thèmes :**

Pré-requis A1.2- Temps/horaire duratif- Verbes complexes- Objets de la maison- Description d'un lieu- Plan du logement- Plan du métro- Plan de Paris/Ile de France- Villes de France- Culture régionale de France et Outre-Mer- Festivals et culture Sourde

- **Moyens Pédagogiques**

Powerpoint-Cartes -Ardoises velleda + stylos velleda -Vidéos en LSF mettant en scène des locuteurs de la LSF -Documents visuels : image, bandes dessinées

- **Organisation Logistique :**

Chez le client

# FORMATION LSF (LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE)

LA MANUFACTURE DIGITALE

## OBJECTIFS COMMUNICATIONNELS: A1.4

Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut poser à une personne des questions la concernant -par exemple, sur l'emploi du temps, le temps qu'il fait, l'heure qu'il est, etc. - et peut répondre au même type de questions.Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur signe lentement et distinctement et se montre coopératif.

## COMPÉTENCES VISÉES :

### Linguistiques :

Grammaticale : A un contrôle limité de structures syntaxiques et de formes grammaticales simples appartenant à un répertoire mémorisé.
Lexicale : Possède un répertoire élémentaire de mots isolés et d'expressions relatifs à des situations concrètes particulières.

### Pragmatiques :

Peut se débrouiller avec des énoncés très courts, isolés, généralement stéréotypés, avec de nombreuses pauses pour chercher ses mots, pour prononcer les moins familiers et pour remédier à la communication

### Moyens d'Encadrement :

Formation à l'acquisition d'un niveau de Langue des Signes Française nos formateurs-rices sont sourd-e-s et entendant-e-s signant-e-s bilingues français / LSF dans le cadre de sensibilisations

### Modalités d'Évaluation d'Atteinte des Objectifs de la Formation :

Évaluation formative par le formateur tout au long de la formation et une évaluation sommative

### Modalités de Suivi de l'Exécution du Programme et d'Appréciation du Résultat :

· Feuille d'émargement
· Attestation de fin de formation
· Évaluation de niveau des stagiaires à la fin de la formation
· Questionnaire de satisfaction de la formation

- **Public visé :**
  Adultes et adolescents à partir de 16 ans
- **Pré-requis :**
  Avoir suivi la formation A1.1, A1.2 et A1.3
- **Durée :**
  30 heures - 10 demi-journées de 3h ou 15 séances de 2h
- **Nombre de participants :**
  groupe de 4 à 12 personnes
- **Thèmes :**
  Pré-requis A1.3- Verbes composés- Pays du Monde- Vêtements et culture du monde- Structure de Grande Iconicité ( Transfert situationnel et Transfert personnel )- Description d'un portrait- Faits divers / petites annonces/ Météo - Pratique de communication événementielle-Dialogues d'improvisation -Poésies gestuelles
- **Moyens Pédagogiques**
  Powerpoint-Cartes -Ardoises velleda + stylos velleda -Vidéos en LSF mettant en scène des locuteurs de la LSF -Documents visuels : image, bandes dessinées
- **Organisation Logistique :**
  Chez le client

# Règlement intérieur au sein de l'organisme de formation

LA MANUFACTURE DIGITALE

Article 1 :
*Personnel assujetti*

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires. Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il suit une formation dispensée par "La Manufacture Digitale".

Article 2 :
*Conditions générales*

Toute personne en stage doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

Article 3 :
*Règles générales d'hygiène et de sécurité*

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène.
Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.
Par ailleurs, les stagiaires envoyés en entreprise dans le cadre d'une formation, sont tenus de se conformer aux mesures d'hygiène et de sécurité fixées par le règlement intérieur de l'entreprise.

Article 4 :
*Maintien en bon état du matériel*

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite.
Suivant la formation suivie, les stagiaires peuvent être tenus de consacrer le temps nécessaire à l'entretien ou au nettoyage du matériel.

*Article 5 :*
*Consigne d'incendie*

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.
Des démonstrations ou exercices sont prévus pour vérifier le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie et les consignes de prévention d'évacuation.
(sur ce point particulier, voir les articles R.4227 -28 et suivants du Code du Travail)

Article 6 :
*Accident*

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme.
Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 7 :
*Boissons alcoolisées*

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 8 :
*Accès au poste de distribution des boissons*

Les stagiaires auront accès au moment des pauses fixées aux postes de distribution de boissons non alcoolisées, fraîches ou chaudes.

Article 9 :
*Interdiction de fumer*

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les salles de cours et dans les ateliers.

Article 10 :
*Horaires - Absence et retards*

Les horaires de stage sont fixés par la Direction ou le responsable de l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires soit par voie d'affichage, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de stage. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de stage sous peine de l'application des dispositions suivantes:

· En cas de besoin, pour signaler un retard ou une absence avant le début de la séance concernée, merci de prévenir :
Emilie Delarue, directrice adjointe de l'association, au 06.67.27.32.87 (entendante) ou par mail à emilie.delarue@laparoleauxsourds.fr
Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles précisées par la Direction ou le responsable de l'organisme de formation de l'organisme.

· Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme doit informer préalablement l'entreprise de ces absences. Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

· En outre, pour les stagiaires demandeurs d'emploi rémunérés par l'État ou une région, les absences non justifiées entraîneront, en application de l'article R 6341-45 du Code du Travail, une retenue de rémunération proportionnelle à la durée des dites absences.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de remplir ou signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, l'attestation de présence, et en fin de stage le bilan de formation ainsi que l'attestation de suivi de stage.

Article 11 :
*Accès à l'Organisme*

Sauf autorisation expresse de la Direction ou du responsable de l'organisme de formation, les stagiaires ayant accès à l'organisme pour suivre leur stage ne peuvent:

· Y entrer ou y demeurer à d'autres fins;

· Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, ni de marchandises destinées à être vendues au personnel ou au stagiaires.

Article 12 :
*Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires*

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans son enceinte (salle de cours, ateliers, locaux administratifs, parcs de stationnement, vestiaires ...).

Article 13 :
*Sanction*

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.
Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 du Code du Travail toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'organisme de formation de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.
Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister:

· Soit en un avertissement;

· Soit en un blâme ou un rappel à l'ordre;

· Soit en une mesure d'exclusion définitive (il est rappelé que dans la convention passée par l'organisme avec l'État ou la Région, des dispositions particulières sont définies en cas d'application des sanctions énoncées ci-dessus).

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.
le responsable de l'organisme de formation de l'organisme doit informer de la sanction prise:

· L'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise;

· L'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé de formation.

Article 14 :
*Procédure disciplinaire*

Les dispositions qui suivent constituent la reprise des articles R 6352-4 à R 6352-8 du Code du Travail.
Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.
Lorsque le responsable de l'organisme de formation ou son représentant envisagent de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé ainsi qu'il suit :

· Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation.

· Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.

· Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

· La convocation mentionnée à l'alinéa précédent fait état de cette faculté. Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire. Dans le cas où une exclusion définitive du stage est envisagée et où il existe un conseil de perfectionnement, celui-ci est constitué en commission de discipline, où siègent les représentants des stagiaires.

· Il est saisi par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant après l'entretien susvisé et formule un avis sur la mesure d'exclusion envisagée.

· Le stagiaire est avisé de cette saisine. Il est entendu sur sa demande par la commission de discipline. Il peut, dans ce cas, être assisté par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La commission de discipline transmet son avis au Directeur de l'organisme dans le délai d'un jour franc après sa réunion.

· La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien ou, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la commission de discipline. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée,

notifiée au stagiaire sous la forme d'une lettre qui lui est remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Lorsque l'agissement a donné lieu à une sanction immédiate (exclusion, mise à pied), aucune sanction définitive, relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui et éventuellement que la procédure ci-dessus décrite ait été respectée.

Article 15 :
*Représentation des stagiaires*

Dans les stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes.

· Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt vingt heures et au plus tard quarante heures après le début du stage.

· Le responsable de l'organisme de formation a à sa charge l'organisation du scrutin, dont il assure le bon déroulement. Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région-territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.

· Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

Article 16 :
*Rôle des délégués des stagiaires*

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur. Ils ont qualité pour faire connaître au conseil de perfectionnement, lorsqu'il est prévu[1], les observations des stagiaires sur les questions relevant de la compétence de ce conseil.

Article 17 :
*Responsabilité*

La responsabilité de l'association et du formateur LSF ne sont engagés que dans la salle où a lieu la séance et la durée du cours.
Les cours ne sont assurés que pour un minimum de 2 participants par séance.
Si le formateur est absent, l'information sera transmise aux participants en amont et le cours sera reporté dans la mesure du possible, avec la concertation des participants et en accord avec leurs disponibilités.
Une personne qualifiée pourra également assurer son remplacement.

Article 18 :
*Droit à l'image*

Dans le cadre de la formation, La Manufacture Digitale peut être amenée à photographier, filmer ou enregistrer votre image. Une fois l'inscription validée les stagiaires l'autorisent à l'utiliser, dans le seul but de promouvoir ses activités sur ses différents supports de communication. En aucun cas elle ne sera utilisée à des fins commerciales.
Les stagiaires auront libre accès aux données concernant leur image afin de vérifier son usage et disposent d'un droit de retrait, conformément à la loi.
Par ailleurs, cette communication pourra être partagée avec l'association "La Parole aux Sourds" partenaire de l'entreprise.

*Entrée en application*
*Le présent règlement intérieur entre en application à compter du :*

*nom, prénom et signature du stagiaire :*

# LIVRET DE CV

# DJENEBOU BATHILY

## FORMATRICE DE LSF

62 rue Henri Barbusse
93370 Montfermeil
06 82 78 17 20 • djenebou.bathily@manudigi.fr

LA MANUFACTURE DIGITALE

## EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

**2015-2018** Formatrice de LSF chez Sign Events à Sursenes (92) et à Paris(75)

**Du 1 au 5 juillet 2015** Animatrice, Festival de Clin d'Oeil, Ateliers internationales auprès des enfants et des adolescents sourds et CODA (Children Of Deaf Adult) à Reims (51)

**Août 2014** Animatrice, APARSHA, Colonie auprès des adolescents et des adultes sourds avec handicaps associés à Mervent (85)

**2011-2014** Formatrice de LSF chez l'association Mieux Vivre et Centre de langue des signes à Paris (75)

**2011** Formatrice de LSF (Langue des Signes Française) rattachée à l'A.I.D.A (Association d'Insertion pour Déficients Auditifs) de Bagneux (92) dans l'aviation Dassault à Argenteuil (95)

## FORMATIONS

**2010** Titre professionnel de formatrice professionnelle d'adultes
Formation de formatrice Professionnelle d'Adultes (F.P.A) à l'AFPA, Paris 12ème (75)

**2009** Consolidation du projet de Formation à l'AFPA (Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes), Paris 12ème

**2004** Plate-forme de mobilisation au Greta Paramédical et Social, Paris 19ème

**2001** B.E.P Carrières Sanitaires et Sociales, Argenteuil (95)

**2000** B.A.F.A (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animatrice), Paris (75)

## STAGES

**2009** Formatrice, AFPA à Paris 11ème(75)
Apprentissage de la fonction de la formatrice en ADVF (Assistante De Vie aux Familles)
Élaborer la fiche de séance
Animer la séance d'apprentissage

# KIM BOUVERET

## FORMATRICE DE LSF

3 rue de tourtille
75020 PARIS
06 09 54 65 93 • kim190689@hotmail.fr

LA MANUFACTURE DIGITALE

## EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

**23-27 Octobre 2019**
Formatrice LSF à La Parole Aux Sourds
- Remplacement d'un formateur (Niveau A1.1)

**3-10 Juin 2016**
Formatrice LSF à l'Académie de la Langue des Signes Française
- Remplacement d'un formateur (Niveau A1.1)

**Octobre 2014 - Juin 2016**
Animatrice LSF à l'association Sortir avec les Mains
- Deux fois par semaine (cours du soir)

## FORMATIONS / STAGES

**Janvier à décembre 2016**
Formation universitaire chez VISUEL
- Diplôme de Premier Cycle Universitaire obtenue

**Juin 2014**
Stagiaire à International Visual Théâtre (IVT)
- Une semaine d'observation auprès de deux formateurs de LSF ( Niveau A2.3 et A2.4)

**Janvier à Décembre 2014**
Préparation à l'Enseignement LSF chez VISUEL.
- Attestation de Compétences Pédagogiques obtenue

**Avril 2005**
Stagiaire à l'EFLS (Paris)
- Une semaine d'observation auprès d'un formateur de LSF

## INFORMATIQUE

Word, Internet

# ALAIN GEBERT

## FORMATEUR DE LSF

164, Quai Louis Blériot
75016 PARIS
06 43 50 70 81 • gebertalain@gmail.com

LA MANUFACTURE DIGITALE

## EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

**Activités exercées entre 1991 et 2017**

***I.N.J.S. de Paris (Institut National de Jeunes Sourds)***

Professeur titulaire de Langue des Signes Française (LSF)
*Echelon Hors classe*

***Ecole Normale Supérieure (ENS)***

Professeur de Langue des Signes Française

***Dans le cadre de l'I.N.J.S.***

Enseignement de la Langue des Signes Française (LSF) en maternelle, primaire, collège, lycée d'enseignement général, lycée professionnel et auprès du personnel de l'INJS.

Responsable du Pôle LSF de l'INJS

Professeur de Comptabilité Economie et Gestion - BAC Professionnel

Coordonateur national du groupe PARTICIPES (Pratiques, Adaptation et Réflexion sur les Technologies de l'Information et de la Communication dans les Instituts pour l'Enseignement des Sourds).

***Dans le cadre du C.P.S.A.S. - I.N.J.S. (Centre de Promotion Sociale des Adultes Sourds)***

Formateur en Alphabétisation - Français Langue Etrangère - Niveaux 1, 2 et 3. (en partenariat avec les Cours Municipaux d'Adultes de la Ville de Paris).

Formation d'enseignants en informatique et aux nouvelles technologies à l'Ile de la Réunion.

Formateur en Langue Anglaise - Formation professionnelle continue.

**1982/1991** ***U.N.A.P.E.C. (Union Nationale pour la Promotion Pédagogique dans l'Enseignement Catholique) Paris***

Gestion financière et comptable de la formation professionnelle continue des enseignants

## FORMATIONS

**2007** Licence Professionnelle d'enseignement de la Langue des Signes Française en milieu scolaire
*Université de Paris 8 / Visuel LSF / Ins Hea de Suresne*

**2015** Master Lexicographie Terminographie et Traitement Automatique des Corpus
*Université de Lille 3*

## DIPLÔMES OBTENUS

**2007** Licence Professionnelle d'Enseignement de la Langue des Signes Française en milieu Scolaire
*Université de Paris 8*